

Ecole primaire de Valbirse

Mémento 2016/2017



« Tous les enfants ont du génie, le tout est de le faire apparaître »

Charlie Chaplin

A conserver!

Sommaire

Autorités scolaires de Valbirse	p. 2
Direction et secrétariat	p. 2
Inspection	p. 2
Ecoles – Adresses et téléphones	p. 2
Conciergerie	p. 3
Autres adresses utiles	p. 3
Numéros d'urgence	p. 3
Médiation scolaire	p. 3
Travailleuse sociale	p. 4
Espace santé	p. 4
Bibliothèques scolaires	p. 4
Ecole à Journée Continue	p. 4
Assurances	p. 5
Vacances scolaires 2016-2017	p. 5
Demi-journées de congé	p. 5
Absences	p. 6
Congés particuliers / dispenses	p. 6
Répartition des classes pour l'année scolaire 2016-2017	p. 7
Liste du corps enseignant	p. 7
Règlement scolaire	p. 9
Chemin de l'école	p.10
Autres déplacements	p.10
Patrouilleurs scolaires	p.10
Suggestions pour la brochure 2017-2018	p.11

Autorités scolaires de Valbirse

Commission scolaire

Président	:	M. Marc Utermann Les Noisetiers 68, 2735 Bévillard marc.utermann@gmail.com
Vice-présidente	:	Mme Marika Sester Gerber Clos des Arbres 1, 2733 Pontenet m.sester@bluewin.ch
Membres	:	Mme Christine Schindler Mme Sandrine Weibel M. Yann Minder, conseiller communal M. Serge Monnerat M. Ken Romy

Direction

Directrice

Mme Monica Macary	Ch. de la Halle 2	2735 Bévillard	032 492 17 65 079 572 42 53 monica.macary@edu.valbirse.ch direction@edu.valbirse.ch
-------------------	-------------------	----------------	--

Secrétariat

Mme Carole Schütz	Rue Aimé Charpilloz	2735 Bévillard	032 491 61 75 (jeudi uniquement) carole.schutz@valbirse.ch
-------------------	---------------------	----------------	---

Inspection

Inspecteur du 16 arrdt.

M. Serge Büttiker	Les Lovières 13	2720 Tramelan	031 626 15 55
Secrétariat			031 636 16 63

Ecoles – Adresses et téléphones

Ecole primaire

Site de Bévillard	Ch. de la Halle 2	2735 Bévillard	032 492 16 88
Site de Malleray	Grand-Rue 48	2735 Malleray	032 491 60 48
Site de Pontenet	Rue de Rosère 1	2733 Pontenet	032 492 31 13

Ecole enfantine

Site de Bévillard	Ch. de la Halle 2	2735 Bévillard	032 492 16 88
Site de Malleray	Rue du Frête 8	2735 Malleray	
	Classe de Danielle Erard	:	032 510 87 42
	Classe de Bastian Mathez	:	032 510 43 42

Conciergerie

Site de Bévillard

M. Stefan Seiler Clos Grasson 18 2735 Champoz 079 572 42 52

Site de Malleray

M. Jimmy Tissot Route de Moron 14 2735 Malleray 079 303 73 30

Site de Pontenet

M. Raoul Mornod Rue de Rosère 1 2733 Pontenet 079 244 22 81

Autres adresses utiles

Service psychologique pour enfants et adolescents et Service pédopsychiatrique Grand-Rue 4 2710 Tavannes 032 481 40 41

Service d'orthophonie Grand-Rue 4 2710 Tavannes 032 481 17 91

Service de psychomotricité Rue du Pasteur Frêne 12 2710 Tavannes 079 523 27 89

Numéros d'urgence

Police urgences **117**

Services du feu **118**

Urgences médicales **144**

La Main Tendue **143**

Centre toxicologique **145**

Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes **147**

Médiation scolaire

La médiatrice scolaire écoute et conseille les élèves, permet de dynamiser la communication dans l'école. Elle se tient à disposition des élèves, des parents et des enseignants de l'école de Valbirse.

Mme Françoise Le Roy tél : 032 491 60 48

Mme Sandrine Juillard tél : 032 493 48 28

Les élèves sont informés du fonctionnement de la médiatrice et des heures de permanence dans chaque école. Les médiatrices sont également atteignables par téléphone ou sur rendez-vous.

Travailleuse sociale

La travailleuse sociale vient en aide aux élèves qui présenteraient des difficultés sociales, psychologiques ou personnelles qui influent ou non sur leur comportement et leur implication à l'école.

Mme Aline Donzé tél : 079 937 97 02

Les élèves sont informés des jours de présence de la travailleuse sociale dans chaque école. Elle est également atteignable par téléphone ou sur rendez-vous.

Espace santé

Médecins scolaires

Dr. Andrea Annino	Rue du Frête 3	2735 Malleray	032 492 18 21
Dr. Yves Cattin	Rte de Champoz 9	2735 Bévillard	032 492 53 23
Dr. Christian Graber	Rte de Champoz 9	2735 Bévillard	032 492 52 70

Nous organisons une visite médicale gratuite pour les élèves de 2H et 6H. Il est possible d'effectuer ce contrôle auprès du médecin de famille, mais à la charge des parents. Les éventuels traitements sont à la charge des parents.

Dentiste scolaire

Dr. Ramon Studer	Grand-Rue 26	2735 Malleray	032 492 72 72
------------------	--------------	---------------	---------------

Un contrôle dentaire est obligatoire chaque année. Cette visite est gratuite et réalisée chez le dentiste scolaire mandaté. Les parents ont toutefois la possibilité de pratiquer ce contrôle à leurs frais chez le dentiste de leur choix.

Bibliothèques scolaires

La bibliothèque scolaire de Bévillard est ouverte le lundi et le vendredi de 15h10 à 15h30 sous la responsabilité de Patricia Lötscher.

La bibliothèque scolaire de Malleray est ouverte le lundi et le jeudi de 13h à 13h25 sous la responsabilité de Nicole Racine.

Ecole à Journée Continue (EJC)

Le concept de l'EJC a été mis sur pied par le syndicat scolaire du Bas de la vallée selon les directives du canton de Berne. Il offre la possibilité aux parents qui le souhaitent de placer leur enfant dans différents modules, indépendants de l'école obligatoire. Ces modules comprennent notamment le repas de midi, les devoirs surveillés et des activités ludiques.

Les parents peuvent placer leur enfant à l'EJC au-delà de l'horaire scolaire. Ce service est payant. Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la directrice de l'EJC :

Mme Djamila Bartlomé direction.ejc@es-malleray.ch

032 510 25 84
076 385 50 48

Assurances

Il n'y a pas d'assurance accident pour les élèves. Par conséquent, l'unique assurance accident pour votre enfant doit être incluse dans l'assurance maladie de base. Tout accident qui surviendrait dans le cadre de l'école sera annoncé uniquement à votre assurance privée.

Les effets personnels tels que montre, lunettes, vêtements, bicyclette et autres ne sont pas assurés par l'école contre les accidents, les déprédations ou le vol. Les dégâts matériels causés par un élève seront à la charge des parents.

Vacances scolaires 2016-2017

Automne :	lu 03.10.16	–	di 16.10.16
Hiver :	sa 24.12.16	–	di 08.01.17
Semaine blanche :	lu 13.02.17	–	di 19.02.17
Printemps :	lu 03.04.17	–	lu 17.04.17
Été :	lu 03.07.17	–	di 13.08.17

Jours fériés et demi-jours de congé accordés par la commission scolaire, la direction et la DIP :

5 septembre 2016 : journée entière, foire de Chindon
26 septembre 2016 : après-midi, foire d'automne de Malleray
23 décembre 2016 : après-midi, veille des vacances d'hiver
27 mars 2017 : après-midi, foire de printemps de Malleray
25 avril 2017 : journée entière, journée des enseignants (formation continue)
1^{er} mai 2017 : après-midi, fête du Travail
25 mai 2017 : Ascension
26 mai 2017 : journée entière, vendredi de l'Ascension
5 juin 2017 : lundi de Pentecôte
30 juin 2017 : après-midi, veille des vacances d'été
Un jour supplémentaire sera fixé ultérieurement pour un projet d'établissement scolaire.

Demi-journées de congé

Les parents ont le droit de dispenser leur enfant de l'école, sans justification nécessaire, pendant 5 demi-journées par an, au maximum. Cette demande doit être signée des parents et intervient sous leur responsabilité.

Il n'est pas possible de reporter les demi-journées manquées d'une année sur l'autre (LEO, art.27, al.3).

L'enseignant-e de classe sera informé-e de l'absence par écrit le plus tôt possible, mais au plus tard deux jours avant le congé prévu.

Absences

En cas d'absence, les parents sont priés d'avertir les enseignants-es et de remplir la fiche que l'enfant recevra à son retour en classe.

Toute absence qui n'est pas justifiée ou qui n'est pas annoncée en bonne et due forme à l'enseignant-e de classe est considérée comme non excusée.

Une absence est considérée comme justifiée notamment pour les motifs suivants : maladie ou accident de l'enfant, visite chez le dentiste ou le médecin, examen ou rendez-vous au SPE/SPP, décès dans la famille proche de l'enfant, déménagement. En cas de maladie, un certificat médical devra être présenté après le 5^e jour d'absence.

Congés particuliers / dispenses

Les absences ou dispenses pour d'autres motifs (fête familiale ou religieuse, manifestation sportive, etc.) **nécessitent une demande présentée par écrit à la direction d'école.** Dans ce cas-là, la demande doit parvenir **au moins quatre semaines à l'avance** et être dûment motivée. La direction peut exiger la présentation de preuves ou d'attestations (ODAD 2007).

Toutes les demandes qui ne parviendront pas dans les délais seront refusées.

La commission scolaire sera informée de toute absence non excusée et une dénonciation au juge devra être faite (LEO, art.33).

Répartition des classes pour l'année scolaire 2016-2017

Bévilard

1H/2H (EE)	Catherine Gyger et Céline Jost
1H/2H (EE)	Claudine Schnyder et Céline Jost
3H	Marlène Allemann et Josée Luthy
4H	Nathalie Boillat et Sandrine Juillard
5H	Céline Haeberli
6H	Patricia Lötscher
8H	Thibault Eyer et Joël Guillaume
Enseignement spécialisé	Sylvie Bexkens et Nathalie Boillat
Session d'enrichissement	Hans Bexkens
ACT	Catherine Röthlisberger

Malleray

1H/2H (EE)	Bastian Mathez
1H/2H (EE)	Danielle Erard
3H	Nicole Racine et Sandrine Mathez
4H	Carine Jeanbourquin
5H	Vincent Jolidon
6H	Mélanie Geiser
7H	René Eicher
7H	Alicia Pozner
8H	Camille Wehrli
Enseignement spécialisé	Françoise Le Roy et Suzanne Houriet
ACT	Martine Müller

Pontenet

3H-8H	Dounia Nemitz et Roberto Bernasconi
-------	-------------------------------------

Liste du corps enseignant

Achermann Marion	Passage de la Sat 10	2710 Tavannes	032 341 10 52
Allemann Marlène	Chaluet 2a	2738 Court	032 497 97 28
Baumann Nathan	Chenevières 19	2610 St-Imier	079 277 14 78
Bernasconi Roberto	Sous les Colons 35	2735 Malleray	032 492 28 76
Bexkens Hans	Champ Pention 12	2735 Bévilard	032 492 31 04
Bexkens Sylvie	Champ Pention 12	2735 Bévilard	032 492 31 04
Boillat Nathalie	Champs Thiébauts 15	2735 Bévilard	032 492 28 73
Eicher René	Le Seut 3a	2735 Malleray	032 492 27 79
Erard Danielle	Chemin des Navaux 2	2720 Tramelan	032 487 62 91
Eyer Thibault	Rue Emile Villeneuve 22	2735 Bévilard	079 813 58 68
Geiser Mélanie	Rte de Bellelay 7	2712 Le Fuet	079 322 32 86

Guillaume Joël	Les Ragies 23	2735 Bévillard	032 492 15 72
Gyger Catherine	Champ de la Pierre 4	2735 Malleray	032 492 23 54
Haerberli Céline	Envers 8	2738 Court	032 497 00 52
Houriet Suzanne	La Raveratte 3	2738 Court	032 497 98 05
Jeanbourquin Carine	Rue de la Ravière 5	2733 Pontenet	032 492 10 67
Jolidon Vincent	Chemin du Haut 9a	2735 Malleray	078 913 71 03
Joly Caroline	Plein Soleil 12	2740 Moutier	079 949 67 66
Jost Céline	Rte du Jeanbrenin 1	2720 Tramelan	079 564 59 17
Juillard Sandrine	Combattes 7	2740 Moutier	032 493 48 28
Le Roy Françoise	Rue du Nord 43	2720 Tramelan	032 487 61 55
Lötscher Patricia	Les Ragies 23	2735 Bévillard	032 492 15 72
Luthy Josée	Vie des Crêts 18	2732 Reconvilier	032 481 11 94
Mathez Bastian	Rte de la Gentiane 12	2735 Malleray	076 342 82 20
Mathez Sandrine	Le Crêt 7	2735 Malleray	032 492 33 69
Müller Martine	Rte de Moron 11	2735 Malleray	032 492 28 07
Némitz Dounia	Chemin des Ages 61	2533 Evilard	078 627 68 99
Pozner Alicia	Rue principale 4	2736 Sorvilier	079 944 45 80
Racine Nicole	Rue des Mandarins 3	2735 Malleray	032 492 13 70
Re Silvia	Le Côtel 21	2606 Corgémont	079 382 23 67
Röthlisberger Catherine	Sablonnière 70	2735 Champoz	077 410 05 14
Schneider Sylvia	Ravière 23	2733 Pontenet	032 492 30 34
Schnyder Claudine	La Franay 7	2735 Malleray	032 492 14 26
Villoz Laurence	Rue du Beurnez 16	2733 Pontenet	032 492 34 12
Waber Gisèle	Rue du Nord 32	2720 Tramelan	079 633 35 25
Wehrli Camille	Ch. De la Mine-D'Or 35	2502 Bienne	079 228 81 86

Les parents sont invités à prendre contact avec l'école pour toute question ou tout problème relatif à leur enfant. Les enseignants-es ainsi que la directrice se tiennent à disposition en cas de besoin.

Règlement scolaire de Valbirse

1. Les élèves témoignent du respect à toutes les personnes avec lesquelles ils entrent en contact. Les élèves et les adultes se saluent mutuellement.
2. Les élèves veillent à garder les locaux et le matériel en bon état. Tout dommage causé par un élève est réparé aux frais des parents ; le matériel scolaire perdu ou endommagé sera remplacé par l'élève.
3. Les élèves surveillent leur langage. Les mots grossiers et vulgaires ne sont pas tolérés.
4. Le port de pantoufles est exigé en classe. A la fin des cours, les pantoufles sont rangées correctement aux endroits prévus à cet effet.
5. Dans l'école, les élèves se déplacent calmement et sans crier.
6. Durant les récréations, les élèves ne quittent pas l'aire scolaire et se réfèrent aux consignes des enseignants.
7. Les téléphones portables et autres appareils électroniques ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'école (y compris dans le préau et à la halle). En cas de non-respect de l'interdiction, l'appareil sera confisqué et rendu en présence des parents.
8. Les élèves n'entrent pas dans le bâtiment avant la sonnerie. A la fin des cours, les élèves ne s'attardent pas inutilement dans les corridors.
9. L'usage du tabac, de boissons énergisantes ou alcoolisées et de toute autre substance illicite est interdit.
10. Chaque élève tient à jour son carnet de devoirs qui sera signé chaque semaine par ses parents.
11. Les élèves respectent le règlement de classe instauré avec l'enseignant en début d'année scolaire.

Le non-respect d'un ou plusieurs points du règlement entrainera des sanctions.

Le règlement scolaire est discuté en classe en début d'année et signé par l'élève et ses parents.

Chemin de l'école

Pour rappel, le chemin de l'école est sous la responsabilité des parents. Voici cependant quelques règles à garder en tête :

- + **Respecter les patrouilleurs** et leurs instructions
- + Il est **possible de venir en trottinette dès la 4^e année Harmos** avec le port du casque.
- + Il est **possible de se rendre à l'école à vélo (casque obligatoire)** à partir de la 5H, **après avoir fréquenté le jardin de la circulation.**
- + Les vélos et trottinettes doivent être correctement rangés aux endroits réservés **dès l'arrivée à l'école** et ne sont pas utilisés pendant les récréations.
- + Si vous accompagnez votre enfant à l'école, merci de respecter les consignes de chaque site.

Autres déplacements

Pour les déplacements à la piscine ou à la gymnastique, les élèves de 1H à 5H seront accompagnés par leur enseignant-e à l'aller et au retour. Les élèves de 6H à 8H se déplacent généralement seuls. Cette mesure s'applique uniquement pour la première et dernière leçon (matin et après-midi).

Pour les cours à options débutant à 15h20 dans un autre bâtiment scolaire, les élèves de 1H à 5H seront accompagnés par un adulte à l'aller. Le retour (fin des leçons de l'après-midi) se fait sous la responsabilité des parents.

Les élèves de 6H à 8H se déplacent généralement seuls sur le lieu de l'option, mais restent sous la responsabilité de l'école.

Patrouilleurs scolaires

Un service de patrouilleurs est en fonction aux abords des écoles de Bévillard et de Malleray aux passages piétons suivants :

- + Bévillard : entre la place de parking et la banque
- + Malleray : devant chez Denner

Les patrouilleurs enfants et adultes font traverser les élèves le matin avant le début des leçons de 8h15, à la fin des cours à 11h45, en début d'après-midi avant le début des leçons de 13h30 et à la fin des cours à 15h05.

L'école décline toute responsabilité pour les enfants qui traversent à un autre endroit.

Suggestions pour la brochure 2017-2018

Si vous avez une ou des proposition-s pour l'édition 2017-2018 de la brochure, inscrivez-les ci-dessous et remettez la page à l'enseignant-e de classe jusqu'au 31 mai 2017.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....